

**Arrêté N°2022-03 portant délégation de fonction
à Mme Karine ROUSSET,
1^{ère} adjointe, chargée des Espaces Verts, des Travaux et de la Voirie**

Le Maire de la Commune de Lizy-sur-Ourcq,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la séance d'installation du Conseil municipal du 15 octobre 2021, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du maire et des adjoints,

Vu la délibération n°50-2021 du 15 octobre 2021 fixant le nombre d'adjoints à 6,

Vu la délibération n°51-2021 du 15 octobre 2021 portant élection des adjoints,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de la 1^{ère} adjointe,

ARRETE

Article 1^{er} : Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de fonction à Mme Karine ROUSSET, 1^{ère} adjointe, dans les domaines suivants :

ESPACES VERTS :

- Définir la politique de fleurissement annuel ;
- Conduire et suivre la mise en œuvre de la politique d'entretien des espaces verts communaux ;
- Définir et suivre l'application de méthodes plus respectueuses de l'environnement et anti-gaspillage ;
- Suivre l'entretien et le déploiement des aires de jeux et autres équipements publics de plein air ;
- Organiser et mettre en œuvre la Fête du Printemps.

TRAVAUX :

- Suivre l'entretien général de l'ensemble des bâtiments communaux et des installations sportives ;
- Superviser la maintenance courante des bâtiments communaux ;
- Centraliser, afin de coordonner en une direction unique, toutes indications sur l'état des locaux, émanant de tous les adjoints au maire dans le cadre de leurs délégations ;
- Assurer le suivi des contrats d'entretien des bâtiments : extincteurs, ascenseurs, terrasses, chauffage de l'ensemble des bâtiments, etc. ;
- Superviser le bon entretien et le fonctionnement du parc automobile et du matériel de la mairie.

VOIRIE :

- Suivre l'examen des projets et le suivi des travaux de voirie : réfection ou réparation des voies, des trottoirs, des parkings municipaux, etc... ;
- Suivre le bon entretien et la propreté du domaine public communal.

Article 2 : Il est donné délégation à Mme Karine ROUSSET l'effet de signer tout acte et document ainsi que tout courrier et pièce administrative, relevant de sa délégation.

En cas d'absence pour congés ou maladie de M. Daniel SEVILLANO, 2^{ème} adjoint chargé de la sécurité, il est donné délégation à Mme Karine ROUSSET l'effet de signer tout acte et document ainsi que tout courrier et pièce administrative, relevant du domaine de la sécurité.

En cas d'absence pour congés ou maladie de M. Laurent COURTIAT, 6^{ème} adjoint chargé de l'urbanisme, il est donné délégation à Mme Karine ROUSSET l'effet de signer tout acte et document ainsi que tout courrier et pièce administrative, relevant du domaine de l'Urbanisme.

Article 3 : La directrice générale des services de la commune de Lizy-sur-Ourcq est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Meaux et au Service de Gestion Comptable de Meaux.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Lizy-sur-Ourcq, le 22 août 2022.

Le Maire
Maxence GILLE



Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

Notifié le